

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE28

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret,  
M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,  
M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,  
M. Le Foll, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi,  
Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et  
Mme Victory

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 45, insérer l'alinéa suivant :

« 16 *bis*. Souhaite que la Commission européenne soit dotée d'un dispositif d'encadrement de la publicité et du marketing alimentaires auxquels sont exposés les enfants ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conformément aux conclusions formulées par les participants de l'Atelier 9 « Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? » des États généraux de l'alimentation, et dans le prolongement des dispositifs adoptés dans la précédente législature, cet amendement vise à préserver le jeune public des messages publicitaires qui viendraient contrecarrer une nécessaire éducation à l'alimentation.

Ces dispositions devront être cohérentes avec les recommandations de l'OMS pour favoriser une alimentation favorable à la santé, alors que se développent de façon inquiétante le surpoids et même l'obésité chez les plus jeunes Européens.